DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 11.170

L'An deux Mille Onze, le 10 novembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 4 novembre 2011

Le 4 novembre 2011

ETAIENT PRESENTS: M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES: Mme DAUZIDOU représentée par M. SIMONNET

Mme DUMAS représentée par M. DENIS

Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. FILOCHE

M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD

ETAIT ABSENT-EXCUSE: M. PRUDENCIO

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de présents : 28 Nombre de votants : 32

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET: Risques professionnels – Etablissement du document unique

Demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention géré par la

Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales.

RAPPORTEUR: M. SIMONNET

VOTE: UNANIMITE

Dans le cadre de la démarche de santé et de sécurité au travail, la ville de Royan qui a déjà mis en œuvre un certain nombre de pratiques professionnelles visant à protéger la santé des agents, souhaite poursuivre dans cette voie avec la mise en place de l'évaluation des risques professionnels par l'établissement du document unique, dont le coût peut être estimé à 33 000 €

Afin d'aider la commune dans cette démarche, il est proposé de solliciter le Fonds National de Prévention (géré par la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales de BORDEAUX), pour l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de solliciter auprès du Fonds National de Prévention géré par la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales de BORDEAUX l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé pour l'établissement du document unique.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tout document nécessaire à l'attribution de cette subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme, Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 16 novembre 2011

Pour le Député-Maire, Et par délégation Le Premier Adjoint, Bernard GIRAUD